LES ECURIES DE PILORGES

Tel : 0607581424

Les-ecuries-de-pilorges@orange.fr

TARIFS SAISON 2021/2202

LICENCE :

Moins de 18 ans : 25€

18ans et plus : 36€

ADHESION ANNUELLE :

65€

Famille : -10€ par cotisation supplémentaire (4 nième offerte)

TARIFS DES SEANCES :

→ Carte de 10 séances : 145€00 validité : 3 mois

→ Carte de 10 séances : 190€00 validité : 1ans

→ Forfait intensif : 70h00 dans l'année sportive (1.09.21 au 31.08.22) : 945€00 (12€ par heure supplémentaire)

→ Carte équithérapie 10 séances : (30 à 45min par séance) 150€00 validité : 1 an

→ Forfait découverte : 3 séances : 50€00

→ Séance, passager : 25€00

→ Location poney taille A : 10€ les 30min (Balade en main)

→ Cours particulier : 30€00 la séance

STAGES :

Journée : 50€00 adhérent , 60€00 non adhérent

(Amener le pique-nique et gouter)

½ journée : 30€ adhérent, 35€ non adhérent

⚠ Les séances décommandées au moins 48h à l'avance sont récupérables autrement elles sont dues.

Les cartes et forfaits sont personnels : ils ne sont ni repris, ni échangés.

- **LICENCE FFE VALIDE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CAVALIERS OU CARTE FFE VACANCES.**
- **LE PORT DU CASQUE (Aux normes en vigueur) EST OBLIGATOIRE.**

LES ECURIES DE PILORGES

Tel : 0607581424

Les-ecuries-de-pilorges@orange.fr

TARIFS SAISON 2021/2202

Applicable au 1er septembre 2021

PENSIONS-PORPRIETAIRE :

Pension à la carte :

Pension cheval / poney D Box	380€
Pension poney D box/pré (si gentil avec ses congénères, aucune responsabilité des écuries en cas d'accident) (6mois/6mois)	310€
Pension journalière	30€
Pension poney A/B et C pré/box (6mois/6mois)	230€
Travail de l'équidé par un enseignant des écuries	35€ la séance
Carte travail équidé 10 séances	250€
Carte 10 séances (validité 3 mois)	110€
Carte 70 séances (validité 01.09.21 au 31.08.22)	660€
Pension débourrage ou retravaille cheval/poney D	500€
Pension débourrage ou retravaille poney A/B/C	380€
Tonte	80€
Autres demandes	Sur devis

Chaque propriétaire devra avoir son adhésion à jour et signé un contrat stipulant le travail à effectuer ou non sur l'équidé, un surplus pourra être facturé selon les demandes.

Chaque membre de la famille (Parents, sœurs, frères) d'un pensionnaire annuel pourra accéder aux tarifs propriétaires.

Toute personne non adhérente aux Ecuries de Pilorges ne pourra utiliser les installions.

Pension de base comprend boxe, foin, granulés, sortie en liberté du cheval lorsque le propriétaire absent hors dimanche et jours fériés.

- Les séances décommandées au moins 48h à l'avance sont récupérables autrement elles sont dues.
- Les forfaits et les cartes sont personnels : ils ne sont ni repris, ni échangés.

- **LICENCE FFE VALIDE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CAVALIERS.**
- **LE PORT DU CASQUE (aux normes en vigueur) EST OBLIGATOIRE.**